



Procès-verbal de la rencontre Direction/Copers du 12 décembre 2012

Mercredi 12 décembre 2012, 14h00, salle Herbette, Unithèque

Membres de la Direction présents :

Benoît Frund (Vice-recteur), Francesca Krings (Vice-rectrice), Jacques Lanarès (Vice-recteur)

Membres de la Copers présents :

Membres de la Copers présents :

Mmes Nadine Richon (vice-présidente)
Silvia Mancini
Patrizia Ponti
Mathilde Falzone (prise du PV)

MM Hugues Poltier (président)
Micha Hersch
Pierre Goloubinoff
André Kuhn
Patrick Michaux
Emmanuel Fernandes

Excusé-e-s

Mme Magdalena Burba

MM Raphaël Célis
Christophe Mager

Ordre du jour

- 1) PROJET DE DIRECTIVE SUR LES CONGES PARENTAUX POUR L'ENSEMBLE DU PERSONNEL DE L'UNIL 2
- 2) DIRECTIVES SUR L'ORGANISATION DE RECEPTIONS DANS LES LOCAUX DE L'UNIL 3
- 3) PARKING A LA JOURNEE POUR LE PERSONNEL DE L'UNIL (SUITE A DES DEMANDES ADRESSEES A LA COPERS) 4

4) RETOUR SUR LA DIRECTIVE CONCERNANT LES FORFAITS DE REMBOURSEMENT EN CAS DE DEMENAGEMENT	5
5) PETITION LUMIERE-GEOPOLIS : DEMANDE D'INFORMATION SUR LE SUIVI DONNE A CETTE DEMANDE	5
6) LES DOSSIERS EN SUSPENS A TRANSMETTRE A LA PROCHAINE COPERS.....	6
• LE QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION	6
• LE DOSSIER DES STATUTS HONORAIRES	6
• LE DOSSIER EGALITE (SUIVI, COLLABORATION AVEC LE BUREAU EGALITE)	6
• LE DOSSIER ENTRETIEN D'APPRECIATION.....	6
• DEMANDE D'UN MEMBRE DE LA COPERS	6
7) BILAN DE L'ACTIVITE DE LA COPERS SORTANTE	6
8) DIVERS.....	7

Accueil

M. Frund et M. Lanarès souhaitent la bienvenue à tout le monde. L'ordre du jour est accepté.

1) **Projet de directive sur les congés parentaux pour l'ensemble du personnel de l'Unil**

Mme Krings indique qu'un groupe de travail a été créé pour discuter de certains congés qui pourraient être instaurés afin de favoriser la relève académique.

Il y a en effet des premiers cas de jeunes pères qui aimeraient prendre des congés pour des raisons familiales. Un projet a abouti et donnera lieu à une directive sur les congés parentaux.

Le but est de créer une directive qui s'adresse à l'ensemble du personnel de l'Unil et qui explique clairement les différentes possibilités pour prendre des congés pour des raisons familiales. Mme Krings, ajoute qu'en principe, il faudrait un accord avec le supérieur hiérarchique mais que le congé parental est normalement un droit.

Un membre de la Copers souhaiterait savoir si on va vers une plus grande égalité hommes-femmes avec ce projet de directive.

La vice-rectrice précise que c'est évidemment dans ce sens que vont les

négociations mais que, finalement, la grossesse a de toute façon une plus grande implication pour les femmes. Le congé maternité est en effet de 4 mois et le congé paternité est de 5 jours. Finalement, un père a la possibilité de prendre plusieurs mois de congés non payés ou alors 5 jours de congés payés.

Ce projet de directive fera partie des dossiers dont il faudra traiter à nouveau avec la nouvelle commission du personnel.

2) Directives sur l'organisation de réceptions dans les locaux de l'UNIL

M. Frund rappelle brièvement le contenu de cette directive. Celle-ci indique bien que les restaurateurs de l'UNIL ne sont pas subventionnés. Les prix des repas sont contrôlés par l'Unil et ne sont pas fixés grâce à une subvention. Une sorte de deal est passé entre l'Etat de Vaud et les restaurateurs. Par exemple, on oblige les restaurateurs à fixer un repas à 6.90 Fr. et le café à 1.60 Fr. et en échange ils ont l'exclusivité concernant les services traiteurs sur le campus. La directive stipule que les services traiteurs sont assurés exclusivement par deux restaurateurs et qu'ils ont accès chacun à tous les bâtiments.

Suite à une demande d'un membre de la Copers, M.Frund indique qu'il est permis d'amener sa nourriture ou ses boissons pour un pot de thèse. Il faut simplement prévenir Unibat pour des questions logistiques afin que plusieurs pots de thèse ne soient pas organisés en même temps et au même endroit.

Un autre membre demande s'il est possible, dans le cadre d'un pot dinatoire prévu lors d'un colloque, de faire appel à un service traiteur extérieur.

Le vice recteur souligne que si un traiteur extérieur fournit la nourriture et les boissons, il y aurait de toute façon besoin de vaisselle et des personnes qui servent (habituellement fournies par l'UNIL). Il en ressort donc qu'il n'est pas permis de faire appel à un service traiteur extérieur, bien qu'il n'y ait pas vraiment de contrôle. Toutefois, il y a la possibilité de mettre en concurrence les deux restaurateurs si on veut pouvoir négocier les prix.

Un membre demande si les apéritifs sont permis dans tous les bâtiments ou si cela est interdit dans certains.

Le vice-recteur affirme que lorsqu'un tel événement s'organise, le personnel d'Unibat et le personnel de nettoyage doivent être au courant.

L'objectif n'est bien entendu pas d'interdire ce genre d'apéritifs. La plupart du temps cela se passe bien car les gens nettoient et laissent des salles en bon état.

3) Parking à la journée pour le personnel de l'UNIL (suite à des demandes adressées à la Copers)

La Copers a été sollicitée par une personne concernant un système de parking à la journée mais sans passer par le système de parcmètre. Cela est en effet très coûteux. La Copers suggère un système de vignettes que l'on distribuerait aux personnes qui le souhaitent. Celles-ci seraient nominatives afin d'éviter les échanges. Cela permettrait aussi de dissuader les gens d'utiliser leur voiture pour se rendre sur le campus.

La direction indique qu'elle souhaite mettre en place un système similaire et que des discussions à ce sujet sont en cours.

Le vice-recteur précise que le parking est beaucoup plus cher ailleurs que sur le campus. Ça revient à environ 40 CHF par mois pour un macaron ailleurs alors que sur le campus il ne coûte que 12 CHF par mois. Le prix du macaron sur le campus va donc augmenter au cours des prochains mois car, finalement, il est actuellement moins coûteux de venir en voiture qu'en transports en commun.

L'objectif est de mettre en place un système d'utilisateurs payeurs qui éviterait de devoir payer un macaron très cher pour toute la durée du semestre mais de payer seulement à l'utilisation. Celui qui voudrait ne venir que quelques fois pourrait donc payer une taxe.

Il serait aussi possible d'obtenir une subvention pour un abonnement de transports en commun. Il y a un nombre très important de gens qui ont un accès Unil, c'est-à-dire accès à tous les parkings en zone verte. Le problème est qu'il y a souvent des gens qui parquent en hors zone car ils ne trouvent pas de place alors que certains parkings ont des places libres mais ils n'y ont pas accès. Il y a 17 500 personnes sur le campus et les places de stationnement sont clairement insuffisantes.

L'UNIL collabore d'ailleurs à ce sujet avec l'EPFL. Cette dernière a mis en place des systèmes de contrôle tout comme le fait déjà l'UNIL depuis cet été.

L'idée de ce système, c'est qu'il y aura la possibilité de venir même si c'est de manière irrégulière. Ces mesures, à savoir la mise en place de barrières et l'augmentation des prix des macarons, devraient être mises en place à la rentrée 2013 mais elles sont encore en cours de discussion.

4) Retour sur la directive concernant les forfaits de remboursement en cas de déménagement

Concernant cette directive, la Copers pense qu'il y a de trop grands écarts entre les forfaits des maîtres assistants et des professeurs, car ces différences tiennent compte uniquement du statut de la personne. Selon la Copers, il faudrait surtout prendre en compte la distance géographique et de la situation familiale (nombre d'enfants). La Copers aimerait donc que cette directive soit réexaminée.

5) Pétition Lumière-Géopolis : demande d'information sur le suivi donné à cette demande

La Copers a reçu en copie une pétition adressée à Unibat, et demandant une meilleure gestion des puits de lumière du bâtiment Géopolis, ainsi que des éclairages artificiels installés dans les bureaux. En effet, le système de modulation de la lumière naturelle plonge les bureaux dans la pénombre, obligeant les personnes à allumer la lumière en plein jour ; en outre, les lampes avec détecteur de présence s'éteignent régulièrement alors même que les personnes sont présentes et travaillent tranquillement. Cette pétition a circulé au sein des deux Facultés occupant le nouveau bâtiment.

La Copers souhaite savoir quelles mesures ont été prises ou quelles solutions sont envisagées pour répondre à cette préoccupation des usagers de Géopolis.

M. Frund précise que le personnel d'Unibat a hérité d'un bâtiment qui n'était pas complètement terminé et qu'ils ont donc dû pallier à certaines choses qui n'ont pas été faites par les entreprises qui avaient été mandatées.

Concernant les stores, ils sont désormais contrôlables par les utilisateurs en cas de vents forts.

Le vice recteur souligne que les collaborateurs d'Unibat ont été vraiment choqués de cette pétition, car pour eux c'est en quelque sorte un couteau dans le dos. Ils ont eu l'impression qu'ils se démenaient afin que les conditions de travail pour les collaborateurs soient les meilleures possibles et que cela n'était pas du tout reconnu.

Quoi qu'il en soit, M. Frund affirme que tout a été fait pour prendre en charge les personnes au mieux et régler ces problèmes. Le personnel de Géopolis a de toute façon été informé de l'évolution de la situation.

M. Poltier indique qu'il serait bien que le personnel de Géopolis soit au courant de ce ressenti d'Unibat. Il y a peut-être des problèmes de communication entre le personnel de Géopolis et Unibat.

6) Les dossiers en suspens à transmettre à la prochaine Copers

- Le questionnaire de satisfaction

Un questionnaire de satisfaction qui s'adresserait à l'ensemble du personnel est actuellement en chantier et il sera transmis à la prochaine commission.

- Le dossier des statuts honoraires
- Le dossier égalité (suivi, collaboration avec le Bureau Egalité)

La Copers avait rencontré Mme Branders et aimerait que la collaboration se poursuive.

- Le dossier entretien d'appréciation
- Demande d'un membre de la Copers

Un membre de la Copers affirme avoir reçu des plaintes de collaborateurs concernant une pratique institutionnalisée dans certains départements (notamment en FBM) consistant à engager des 1^e assistants (post-docs) à 80% ou 90% au niveau salarial, tout en attendant d'eux un travail à 100%. Il souhaite que la direction examine cette situation et y remédie.

7) Bilan de l'activité de la Copers sortante

La Copers est de manière globale insatisfaite quand à son rôle et sa fonction dans l'institution. Les différentes raisons de cette insatisfaction sont les suivantes :

- Une certaine difficulté d'accès à l'information pertinente sur des questions en cours
- Une ambiguïté quant au rôle de la commission : il faudrait adopter une ligne qui soit plus claire
- La Copers se demande si une décharge officielle ne pourrait pas être envisagée car cela motiverait les membres car l'un des grands problèmes est la disponibilité des membres qui n'est parfois pas régulière.
- La Copers souhaiterait savoir s'il serait possible de collaborer avec la Direction de manière plus étroite et que les membres de la Copers soient informés en amont de certaines directives. En effet, bien souvent, la commission est informée après coup et tardivement. Concernant certains dossiers, avoir un avis de la Copers pourrait en effet orienter et enrichir les discussions.

En ajout de ce bilan, un membre affirme que, durant trois ans, il a eu le sentiment que le rôle et les fonctions de la Copers n'étaient pas du tout clairs. Il a eu l'impression d'être un syndicat sous couverture aux yeux de la Direction alors que ce n'est pas le cas. Et d'un autre côté, le personnel de l'Unil n'interpelle que très peu la Copers.

M. Lanarès indique dans le même sens que finalement il n'est pas évident de voir quelle est la spécificité de la Copers. Il faut réfléchir à la contribution spécifique de la Copers. Toutefois, il demande une précision quant à la suggestion de collaboration avec la Direction. Il serait en effet presque impossible de consulter la Copers sur tous les dossiers.

Certains membres répondent en affirmant qu'il pourrait y avoir un apport spécifique de la Copers sur certains dossiers, notamment ceux qui touchent directement le personnel.

Il en ressort donc qu'il faudrait parvenir à mieux cerner le rôle que peut avoir la Copers au sein de l'institution.

8) Divers

Aucun.

La séance est levée à 15h33.